

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

**RÈGLEMENT NO 2655**

**Modifiant le règlement numéro 2195, afin  
de modifier le bassin de taxation dudit  
règlement.**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation prévu au règlement numéro 2195 *Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de drainage pluvial, de construction d'un rond de virage, de rechargement et d'éclairage sur la rue Boisclair, dans le secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins;*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

**LE \_\_\_\_\_ 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le feuillet 1 de 1 du plan numéro X3 N5037, apparaissant à l'Annexe « II » du règlement 2195, est modifié par le remplacement du feuillet par celui apparaissant à l'Annexe « I » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Nicolas Bucci, greffier